

DÉCISION DU MAIRE
N° 2024/069

MARCHÉ DE FOURNITURES
ACQUISITION D'UN ENGIN DE DENEIGEMENT TYPE TRACTEUR
(NEUF OU D'OCCASION)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 du 23 juillet 2020 alinéa n°4 donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 500 000,00 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de passer un marché de fournitures pour permettre l'acquisition d'un nouvel engin de déneigement, type tracteur ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 24 mai 2024 avec une remise des offres fixée au 10 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que 3 plis ont été reçus ;

CONSIDÉRANT l'avis donné par la commission de la Commande Publique qui s'est réunie le 26 juin 2024 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** le marché de fournitures pour l'acquisition d'un engin de déneigement type tracteur, avec l'entreprise VAUDAUX sise 138, route de Taninges 74 100 VETRAZ MONTHOUX, pour un montant de 99 900,60 € HT.

ARTICLE 2 : Les crédits sont prévus au budget Principal 2024.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site internet de la Mairie.

THÔNES, le 8 juillet 2024

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 8 JUL. 2024 ET
PUBLICATION LE - 8 JUL. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

